



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**FINANCES**

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

[comptabilite@mairie-gassin.fr](mailto:comptabilite@mairie-gassin.fr)

-----

OFFICE TOURISME DE GASSIN  
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU COMPTE  
FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

La collectivité participe à l'expérimentation du compte financier unique ou « CFU ». Ce nouveau document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

A présent avec le CFU, la collectivité et le comptable de la DGFIP élaborent ensemble le « compte financier unique », il présente une information financière rationalisée et simplifiée, plus facile à lire. La confection du CFU est entièrement dématérialisée, ce qui facilite le travail des services, grâce à ce dernier, les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ont disparu.

Pour l'assemblée délibérante, le calendrier de vote est inchangé.

Ce qui ne change pas avec le CFU :

L'objectif du compte financier unique est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025.

## 1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

L'office a obtenu son classement en catégorie 1 et la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a été classée en station de tourisme. Les bureaux de l'office, ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public sont dans un bâtiment construit à cet effet à l'entrée du village. Ces aménagements et le développement des animations liées au Tourisme ont engendré des efforts, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

## 2- résultats globaux de l'exercice se présentent comme suit :

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget annexe de l'office de tourisme fait apparaître un résultat global excédentaire de **147 267,50 €** se décomposant comme suit :

Recettes	318 033,01 €
Dépenses	263 815,97 €
Clôture exercice	54 217,04 €
Résultat reporté 2024	93 050,46 €
	-----
Excédent de fonctionnement :	147 267,50 €

## 3- Ressources et charges des sections de fonctionnement

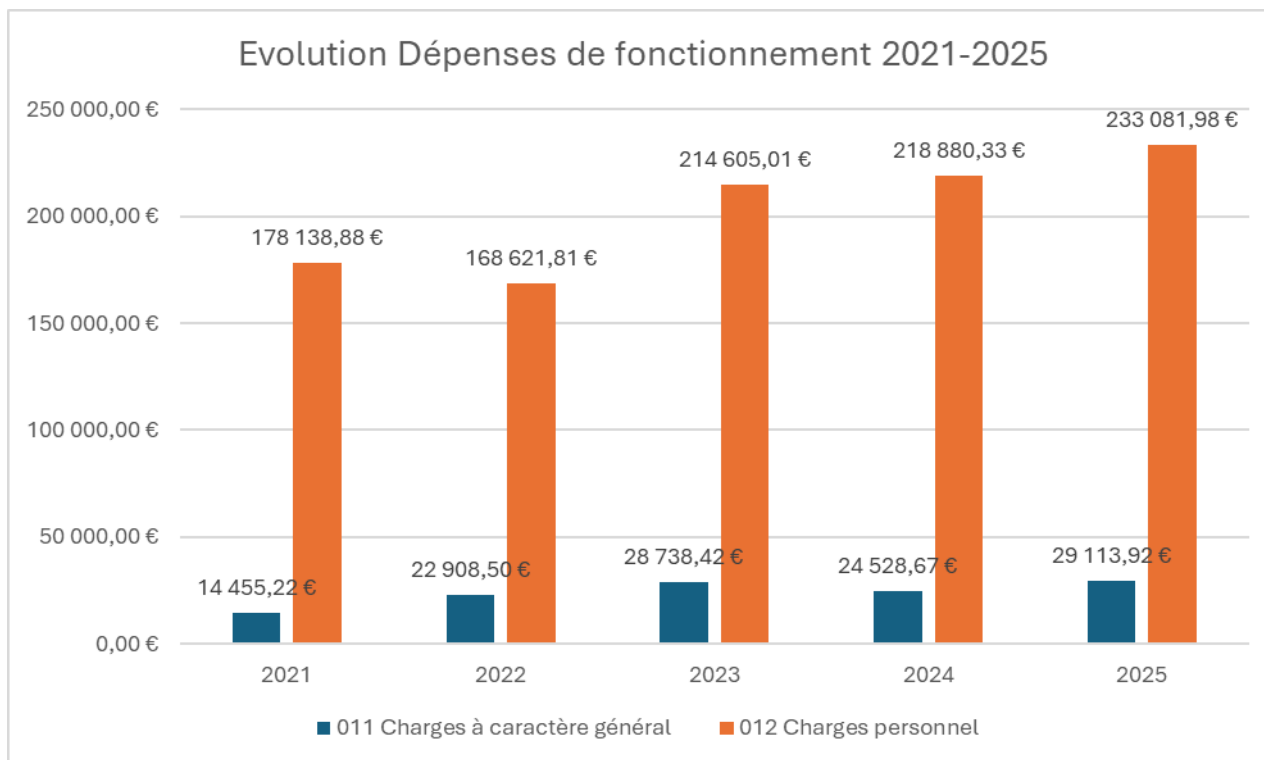
	<b>RECETTES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges		
70	Produits des services du domaine	3 000,00	8 031,00
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	310 000,00	310 000,00
75	autres produits d'activité	5,00	2,01
77	Produits exceptionnels		292,59
022	Excédent de fonctionnement reporté	93 050,46	
		<b>406 055,46</b>	<b>318 033,01</b>

	<b>DEPENSES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	66 760,00	29 113,92
012	Charges personnel	335 180,00	233 081,98
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante	4 115,46	1 320,04
		<b>406 055,46</b>	<b>263 815,97</b>

## 4- Evolution

### Dépenses de fonctionnement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
011	Charges à caractère général	14 455,22	22 908,50	28 738,42	24 528,67	29 113,92
012	Charges personnel	178 138,88	168 621,81	214 605,01	218 880,33	233 081,98
014	Atténuation produits					
65	Autres charges gestion courante	433,78	396,25	654,40	1 006,64	1 320,07
67	Titres annulés exercice antérieur					300,00
	TOTAL	193 027,88	191 926,56	243 997,83	244 415,64	263 815,97



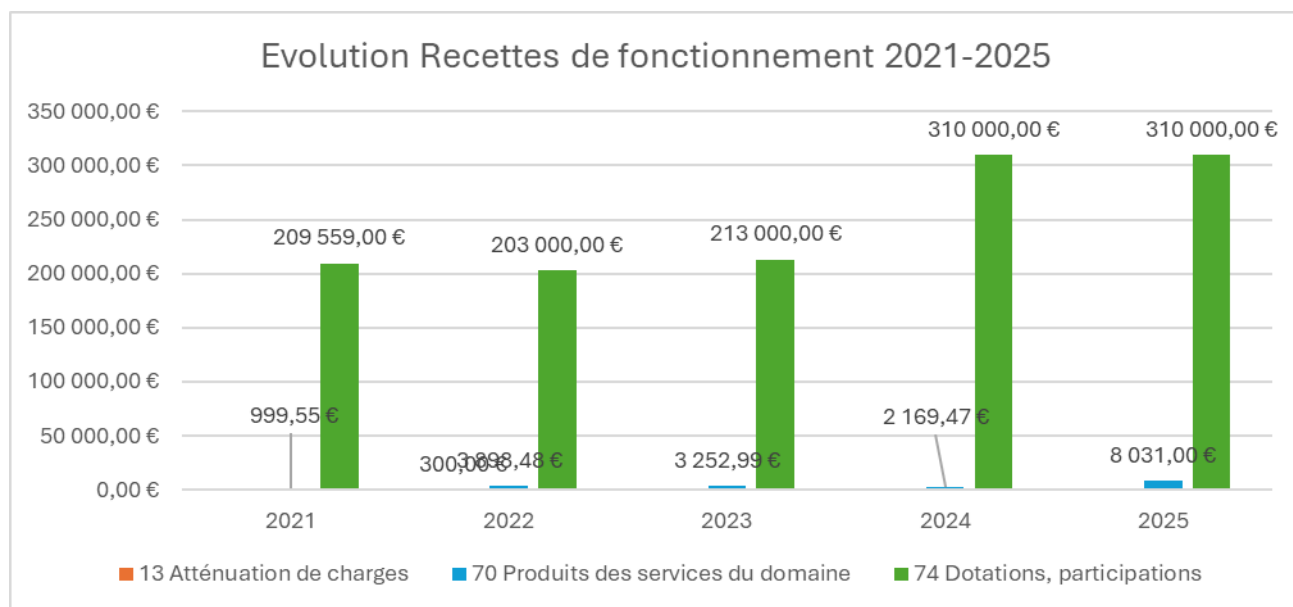
Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 7.94 % par rapport à celles de 2024 passant de 244 415,64 à 263 815,97 **soit + 19 400,33 €**.

Cette augmentation est principalement due aux charges de personnel, passant de 244 415,64 € à 233 081,98 € correspondant aux avancements d'échelon des agents.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise et l'accroissement des animations liés au tourisme, la maintenance des outils et matériel mise à disposition par la commune et les adhésions aux fédérations touristes.

#### Recette de fonctionnement 2021-2025

		2021	2022	2023	2024	2025
<b>013</b>	Rembours. sur rémunération		300,00			
<b>70</b>	Produits de service	999,55	3 898,48	3 252,99	2 169,47	8 031,00
<b>74</b>	Subvention communale	209 559,00	203 000,00	213 000,00	310 000,00	310 000,00
<b>75</b>	Produits divers gest cour (PAS)	1,07	2,10	0,73	0,56	2,01
<b>77</b>	Produits exceptionnels					
	<b>TOTAL</b>	<b>210 559,62</b>	<b>207 200,58</b>	<b>216 253,72</b>	<b>312 462,62</b>	<b>318 033,01</b>



Les recettes ont augmenté de 1,78 % par rapport à celles de 2024 passant de 312 462,62 € à 318 033,01 € soit + 5 570,39 €.

Cette augmentation est due principalement à l'encaissement des produits de la vente de produits.

Résultat de clôtures antérieures :

	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent	37 473,65	52 747,59	25 003,48	93 050,46	54 217,04

Pour lui permettre d'assurer pleinement l'ensemble de ses missions, la Commune de Gassin attribue au Budget annexe de l'office de tourisme une subvention annuelle d'équilibre.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.

L'office de tourisme bénéficie également du support régulier des services de la Commune de Gassin pour l'exercice de ses missions.

La commune met à disposition :

- Des locaux appartenant à la commune :
  - Le bâtiment à l'entrée du village équipé en meuble et matériel informatique
  - Des locaux servant de réserve
  - La prise en charge des frais d'eau et d'énergie
- un véhicule électrique pour les déplacements
- les prestations et contours ponctuels relatifs à la gestion du courrier (Dépôt et retrait courrier (interne, externe), affranchissements des courriers.

le montant des charges supportées par la commune de Gassin est estimé pour l'année 2025 à **31 576,54 €**, se décomposant comme suit :

Charges caractère général	17 609,84
Mise à disposition locaux	11 269,44
Mise à disposition véhicule	2 697,26
<b>TOTAL</b>	<b>31 576,54</b>